

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le vendredi 15 octobre 2021 à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : 11 octobre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 10.

Présents : 09. Votants : 10. Absents : 1.

Mme Martine PORCHERON, absente, a donné procuration à M. Franck GALLAIS.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes PIVET SOUVERIN. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOUVERIN.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

- M. le Maire présente le bilan d'activités de la communauté de communes Loches Sud Touraine pour l'année 2020.
- Les conseillers font le point sur le projet de regroupement des 3 RPI.
- Les travaux se poursuivent au bâtiment de la Poste de manière à séparer l'espace fonctionnel d'accueil du public et celui dédié à la commune.
- Le chantier d'amélioration de l'assainissement de la résidence communale se trouve reporté, la Mairie devant réaliser un raccord au tampon.
- Le portail de l'école 51, Grande Rue sera restauré.
- M. le Maire fait le point sur l'assemblée générale de l'association *les Plus Beaux Villages de France*.

Décisions du Maire.

- Décision n°2021-21 : fourniture de 3 défibrillateurs par l'entreprise D – Sécurité Groupe pour un montant de 2 810 € HT.
- Décision n°2021-22 : augmentation du loyer mensuel de la maison d'habitation communale 06, rue Abel Marinier, de 214, 38 € à 300 €.
- Décision n°2021-23 : location de la maison d'habitation communale 06, rue Abel Marinier à M. Gérard BLAIN.
- Décision n°2021-24 : attribution d'une concession particulière de cinquante ans à Mme Denise BOBBIO au cimetière communal.

- Décision n°2021-25 : renouvellement du contrat de maintenance annuelle du matériel informatique de la Mairie avec une proposition de l'entreprise prestataire pc4you d'un montant de 720 € HT.
- Décision n°2021-26 : modification du statut juridique de la concession particulière SIROTE au cimetière communal.
- Décision n°2021-27 : actualisation du dossier technique amiante de l'école 51, Grande Rue par l'entreprise ADD pour un montant de 320 € HT.
- Décision n°2021-28 : réalisation d'une expertise repérage amiante avant travaux pour les six appartements de la résidence communale 23, Grande Rue par l'entreprise ADD pour un montant de 840 € HT.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du lundi 30 août 2021.
Ce dernier est approuvé à l'unanimité des votants.

Personnel communal

1. Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à temps non complet.
Il est proposé au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à 20h/semaine au secrétariat de Mairie pour une durée d'un an.
Délibération.
Le Conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à 20h/semaine pour le secrétariat de Mairie.

Intercommunalité

2. Adhésion au nouveau groupement d'achat d'énergies « pôle énergie Centre ».
Le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre – et – Loire propose à la commune d'adhérer au nouveau groupement d'énergie, dans la continuité des précédents groupements d'achat.
Délibération.
Le Conseil municipal adhère au nouveau groupement d'achat d'énergies « Pôle énergie Centre ».

Gestion des bâtiments communaux

3. Réaménagement des bâtiments de La Poste.
Le Conseil municipal a retenu dans sa séance du 06 mai 2021 M. DE SOUSA pour la maçonnerie avec une prestation à 1 880 €.
A l'issue du chantier, la prestation s'élève à 3 161 € suite à des travaux supplémentaires.
La commune a reçu deux propositions pour la remise en état de l'ancien centre de tri postal : l'entreprise SPIE avec une offre à 14 986, 86 € HT ; l'entreprise JAMIN avec une offre à 6 646, 02 € HT.
Délibération.
Le Conseil municipal retient l'entreprise JAMIN pour la remise en état de l'ancien tri postal.

Aménagement urbain

4. Rénovation de bâtiments communaux et mise en place d'une géothermie sur nappe : attribution du lot n°1 - géothermie, modification du lot n°2 - plâtrerie isolation menuiseries intérieures.

Les conseillers échangent, et sur la réalisation d'une proposition d'une seule entreprise, et sur les difficultés rencontrées pour obtenir un second devis pour le lot n°1 géothermie. Le montant du devis interroge également et les conseillers s'accordent pour la poursuite de consultations auprès d'autres d'entreprises, s'agissant de la fourniture de la pompe à chaleur.

Suite à une erreur de maîtrise d'œuvre, le lot n°2 – plâtrerie isolation menuiseries intérieures – est porté de 41 034, 75 € HT à 48 314, 05 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la modification du lot n°2 – plâtrerie isolation menuiseries intérieures de 41 034, 75 € HT à 48 314, 05 € HT.

5. Appel à projets plan isolation, Contrat Régional de Solidarité Territoriale et programme Leader gérés par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Le lot n°1 du projet géothermie demeurant infructueux, la commune ne dispose actuellement pas d'estimatif global de l'opération géothermie. Aussi, le Conseil reporte la présente question à une réunion ultérieure.

6. Aménagement des abords de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

M. le Maire fait le point sur l'avancée de ce projet d'aménagement.

7. Vente de terrains au lotissement communal de la Couteauderie.

Les conseillers débattent sur les différentes propositions d'achat, notamment la demande formulée par M. et Mme Yann STADNICKI pour le lot n°1 par l'intermédiaire de Me Bruno VASSOR, notaire à Tours. Le Conseil constate l'achat précédent du lot n°3 par M. et Mme STADNICKI sans être suivi d'une construction.

Délibération.

Le Conseil municipal décide de refuser l'offre d'achat de M. et Mme STADNICKI pour l'acquisition du lot n°1.

8. Projet d'éco – quartier, d'éco - village.

M. Le Maire présente les différentes étapes utiles à la réalisation d'un éco – quartier au niveau des terrains communaux au Colombier et à l'échelle du village.

9. Aménagement du cimetière du bas.

Pour information, l'entreprise GOBARD, pressentie pour le réaménagement du mur séparatif entre la partie haute et la partie basse, va réaliser un nouveau devis comprenant l'élargissement de l'ouverture. Selon les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, l'axe d'ouverture sera intégré dans la composition générale du cimetière, à l'axe du mausolée.

Budget 2021

10. Approbation de la délibération budgétaire modificative.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative portant ajustement de crédits.

Questions diverses

Mise en place d'un calendrier des commissions.

Gestion de l'entretien du terrain de sport.

Les conseillers s'accordent sur un maintien de l'entretien par les employés communaux contre dédommagement par la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Eclairage de la commune/budget participatif.

Montrésor se raconte a déposé un dossier de candidature pour l'achat de 10 spots leds extérieurs. Ces spots permettront d'éclairer les créations du Comité d'Animation Montrésorien ou de projeter des gobos (petits motifs décoratifs) selon les cas.

Mapping 2021.

Le mapping sur la muraille du château pourra être de nouveau installé en 2021. A l'instar de 2020, le choix repose sur deux options :

- Une nouvelle création et sa mise en place pour un budget de 1 000 €.
 - Une adaptation des précédentes créations et leur mise en place pour 500 €.
- Les conseillers s'accordent sur la seconde option et donnent un avis favorable au projet de budget participatif.

Les conseillers font le point sur l'organisation du repas des aînés et du Noël des enfants.

Affiché le vendredi 22 octobre 2021 conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



